

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310 ET SES AMENDEMENTS ET NUMÉRO 390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes intéressées par des projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption des projets de Règlement 389 et 390, par les résolutions 24-10189 et 24-10190 lors de sa séance régulière du 08/10/2024, tiendra une consultation publique le **12/11/2024** et ce, en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ces projets de règlement de corriger la superficie du périmètre urbain et de la zone allouée à la sous-affectation Industrielle sur le secteur localisé en bordure de l'autoroute 85.

Document justificatif 02-10-41



Règlement 02-10-41 adopté



En conséquence, les projets de règlement modifient :

- la carte du Portrait de la municipalité (Plan d'urbanisme) ;
- la carte des Affectations du sol (Plan d'urbanisme) ;
- les plans de zonage (Règlement de zonage) ;



Que ces projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, la mairesse expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Que ces projets sont disponibles pour consultation au bureau municipal, au 99 rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, aux heures habituelles d'ouverture (Lundi et mercredi de 13 h à 16 h 30, lundi et jeudi de 8h30 à midi, 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h à 12 h) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.sainthonoredetemiscouata.ca

Donné à Saint-Honoré-de-Témiscouata
Ce 09/10/2024
Par

Josée Chouinard
Directrice générale